



Conseil d'administration n°2

Mardi 23 Novembre 2021 – 18h

Salle de Permanence

Sont excusés : Mme Sanchez et M. Pujol, représentants des parents d'élèves, Mme Moura, CPE, Mme Boyer, professeur, Mme Amoedo et M. Delepaul, représentants des personnels, M. Fath, Conseiller départemental

Absents : Mme Lagarde, représentante de la CCM et Mme Pons, personnalité qualifiée

Présents à 18h : M. CHICHE, Principal, Mme LACOUR, Principale adjointe, M. KAYED, adjoint gestionnaire, M. le Maire de Cadaujac est représenté par son adjointe déléguée aux affaires scolaires, Mme LALANDE, Mme MARTINEZ, représentante du Département, Mesdames et Messieurs les professeurs BERTRAND, LEGRAND, LE MAO, MARCERON, MAYSONNAVE, TARIS, Mme VIGNEAU, représentante des personnels, Mesdames les représentantes des parents d'élèves DECONZANET, RIVIERE, THOMAS, TOUY, les délégués élèves Mmes MORA et VANDART et M. BEN ALI. Sont invités : les professeurs M. POPOV et M. FERNANDES

Arrivés tardives:

Départs précoces:

Secrétaire de séance: pour les représentantes des parents d'élèves Mme Thomas

Présents 19/29 Votants : 19

1. **Ordre du jour**

Approbation du procès verbal de la séance du Lundi 18 octobre 2021

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du Lundi 18 octobre 2021 ?

P : 19 C : 0 A : 0

2. **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

Néant

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1. Budget 2022

Au même titre que la répartition des moyens horaires, le budget présenté par l'ordonnateur est un acte politique qui doit refléter les objectifs de l'établissement et les moyens qui y sont affectés.

La structure du budget se compose 3 services généraux : Activités pédagogiques (AP), Vie de l'élève (VE), Administration et logistique (ALO), et des services spéciaux : Service de Restauration et d'Hébergement (SRH) et service Bourses nationales (SBN)

Il est présenté conjointement par M. le Principal et par M. Kayed, Adjoint gestionnaire.

➤ Présentation de la DGF 2022 (Dotation Globale de Fonctionnement)

2022 : 145 073 €

2021 : 133 000 €

Soit une augmentation de 12 073 € (+ 9.7%)

M. l'Adjoint gestionnaire indique que le montant de la DGF de 2021 est moins important par rapport à celle de 2022, car le Département de la Gironde a constaté sur la période de la crise sanitaire de mars et avril 2020 (compte financier 2020) que l'établissement n'a pas sollicité les lignes budgétaires dédiées aux dépenses de fonctionnement (frais postaux ou de communications, de fournitures administratives ou pédagogiques par exemple). Le même constat a été fait par le Département pour tous les collèges de Gironde, et une péréquation conjoncturelle a donc été calculée pour prendre en compte cette moins-value.

2 postes ont été réévalués, les crédits viabilisation (60 236 € pour 2022 contre 51 345 € pour 2021) et les charges communes hors viabilisation (82 534 € pour 2022 contre 78 535 € pour 2021)

En revanche, le montant alloué à la ligne AXE EPS (transport et entrées piscine) a diminué : 2 303 € pour 2022 contre 3 120 € pour 2021.

Enfin, il indique qu'une fois les dépenses incompressibles du service AP et ALO ventilées, le montant restant est réparti sur les lignes dédiées aux dépenses pédagogiques des enseignants et du CDI.

➤ Présentation des tarifs de SRH arrêtés par le Département

Le prix du repas pour les élèves sera augmenté de 0,01 € pour 2022 (soit 2,93€) ; en revanche, le tarif des commensaux reste identique (3,60€ pour un élève externe par exemple).

M. l'Adjoint gestionnaire explique que c'est à partir de ce tarif voté par le Département qu'il procède au calcul prévisionnel des recettes perçues essentiellement par les familles.

L'augmentation du forfait « part familles » de 1 centime a conduit à une prévision à la hausse dans cet exercice. L'effectif prévisionnel des demi-pensionnaires est estimé à 667, soit 88 684 repas pour 139 jours de fonctionnement du service de restauration (4 jours/semaine). S'ajoute à ces indicateurs le nombre de repas des commensaux et d'élèves externes pour un nombre prévisionnel de 1 970 repas, soit un nombre total de repas de 87 254.

Enfin, le coût du repas à l'assiette, sans les charges de fonctionnement du service SRH, s'élève à 1,78 € (1,77 € en 2021) et à 1,15 € avec les charges de fonctionnement, soit un coût total de l'assiette de 2,93 €.

MOIS	N. DE JOURS	TARIF / REPAS	TARIF PAR TRIMESTRE
Janvier à mars 2022	43	2,93 €	125,99 €
Avril à juillet 2022	45	2,93 €	131,85 €
Sept. à décembre 2022	52	2,93 €	152,36 €
TOTAL TARIF 4 JOURS	140		410,20 €

	COÛT / REPAS		FORFAIT	COÛT ARRONDI	EVOLUTION FORFAITAIRE %
	2021	2022			
ELEVES DP :	2021	2022	2022	2022	
4 JOURS	405,88 €	2,92 €	410,20 €	2,93 €	1,06%

Tarifs commensaux déterminés par le DPT 33 pour 2022	2021	2022	% d'évolution
Elèves déjeunant à titre exceptionnel	3,60 €	3,60 €	0,00%
Tarifs commensaux déterminés en fonction des indices salariaux			
INDICE INFÉRIEUR ou EGAL à 430	3,09 €	3,09 €	0,00%
INDICE SUPÉRIEUR à 430 ou EGAL à 499	4,99 €	4,99 €	0,00%
INDICE SUPÉRIEUR à 499	6,24 €	6,24 €	0,00%
HÔTES EXCEPTIONNELS	8,20 €	8,20 €	0,00%

➤ Activités Pédagogiques (AP)

Le total des dépenses et recettes pour 2022 présente des hausses significatives :

- Dépenses : 50 236, 74 € en 2021 et 75 596, 49 € en 2022
- Recettes : 45 700, 87 € en 2021 et 66 742,77€ en 2022

La hausse des dépenses est principalement due au voyage en Grèce prévu en 2022 dont le coût est de 21 480 €.

Le financement est assuré en grande partie par les familles, la participation du FSE (dont vente des chocolats) et de la FCPE, restent 2 148 € à la charge de l'établissement pour financer le coût des accompagnateurs.

Autre poste significatif : le coût de la location des photocopieurs et le coût des ramettes qui seront à la charge de l'établissement à compter de 2022.

Rappel : depuis 3 ans, le collège bénéficiait, en tant qu'établissement pilote dans le cadre d'un dispositif du Département, d'un prêt de matériel. Celui-ci prend fin en fin d'année.

➤ Vie de l'élève (VE)

Le montant total des dépenses et recettes est aussi en hausse significative.

- Dépenses : 91 063,29 € en 2021 et 121 116,52 € en 2022
- Recettes : 91 063,29 € en 2021 et 119 938,52 € en 2022

L'augmentation du montant de la ligne allouée à la rémunération des AESH en est la principale explication.

➤ **Administration et Logistique (ALO)**

Le montant total des dépenses et recettes sont en hausse.

- Dépenses : 172 173,22 € en 2021 et 188 253,58€ en 2022
- Recettes : 169 714,58 € en 2021 et 188 064,94 € en 2022

La hausse des dépenses est principalement due à l'augmentation des tarifs électricité/chauffage pour la partie viabilisation et liée à la charge nouvelle que représente le photocopieur à usage administratif (location, coûts de maintenance), pour les mêmes raisons que celles citées en AP.

➤ **Service de Restauration et d'Hébergement (SRH)**

Le montant total des recettes et dépenses passe de 269 909,69 € en 2021 à 285 607,70 € en 2022.

A noter : l'augmentation sensible de la part du montant reversé par l'établissement au Département qui s'élève à 69 806,43 € en 2022 contre 63 496,49 €, suite la hausse du taux de prélèvement exercé par le Conseil départemental qui passe de 24% en 2021 à 25% en 2022.

➤ **Service Bourses Nationales (SBN)**

Il est à noter une augmentation significative du montant des bourses nationales qui s'élève à 20 175 € pour 2022 contre 14 508€ en 2021.

On note une augmentation importante (123 dossiers instruits), ce qui traduit un suivi rigoureux de l'agent administratif en charge du dossier (relance des familles, suivi et contrôle des documents).

Le nombre des boursiers comptabilisé à ce jour est de 104 boursiers répartis selon les taux suivants :

- 69 boursiers de taux 1 pour un montant trimestriel de 2 415 € ; (50 boursiers en 2021, 1 750 €),
- 19 boursiers de taux 2 pour un montant trimestriel de 1 862 € ; (19 boursiers en 2021, 1 862 €),
- 16 boursiers de taux 3 pour un montant trimestriel de 2 448 € ; (8 boursiers en 2020, 1 224 €).

Le montant total des bourses est de 6 725 € X 3 trimestres = **20 175 €** (14 508 € en 2021).

M. le Principal explique que cette augmentation témoigne de difficultés croissantes au sein des familles et est aussi le résultat de relances actives du pôle administratif auprès des familles éligibles au dispositif (notamment pour les boursiers de taux 2 et 3).

Question pour vote

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION VOTE SANS RESERVE LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

Avec En recette 2022 680 528,93 euros et En dépenses 690 749,29 euros

Présents 19/29 C : 0 A : 0 P : 19

3.2. D.B.M. pour vote sur le budget 2021

- ▶ **Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration** approuve le prélèvement sur fonds de roulement de 13 000 € :
- ▶ - ALO 8 000 € dont 6000 € pour le remplacement des portes de toilettes des élèves et 1 500 € pour alimenter la ligne dédiée à l'achat de produits d'entretien, de matériel administration 200€, et pour l'achat de carburant 300 €.

Les professeurs ont questionné le chef d'établissement sur l'éventuel engagement des familles des enfants à l'origine des dégâts commis sur la porte des toilettes des garçons.

Cette demande fait suite à une succession de 2 événements sur le même matériel en l'espace de quelques semaines.

La mise en œuvre d'une action qui viserait à engager les assurances des familles semble peu opportune au chef d'établissement pour plusieurs motifs :

- Les 2 événements n'impliquent pas les mêmes élèves, et par ailleurs le premier relevait d'une intention de dégrader alors que le second est une conséquence d'un chahut sans intention de causer des dégâts.
- La vétusté du matériel et son identification depuis plus d'un an comme étant en état de causer un accident rendent un recours assurantiel difficilement justifiable.

Précision : la dépense de 6 000 € inclut le remplacement de la porte des toilettes des filles et des garçons

- ▶ - SRH 5 000 € pour l'achat de denrées alimentaires.

Présents 19/29 C : 0 A : 0 P : 19

- ▶ convention de mise à disposition d'infrastructures communales au profit des élèves de l'établissement dans le cadre des activités sportives sur le temps scolaire et sur les activités de l'Association Sportive (A.S.) pour l'année scolaire 2021-2022.

Présents 19/29 C : 0 A : 0 P : 19

3-3 ACTES ADMINISTRATIFS

- ▶ Ensemble des contrats et conventions lié au fonctionnement de l'établissement : contrat obligatoire de sécurité (maintenance des extincteurs par exemple) et de fonctionnement (machine à affranchir par exemple).

Présents 19/29 C : 0 A : 0 P : 19

- ▶ Convention "Chante École" pour l'année scolaire 2021-2022 pour un montant de 135 €.

Présents 19/29 C : 0 A : 0 P : 19

- ▶ **Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle**
délégation du Conseil d'Administration (CA) au chef d'établissement pour la passation des marchés dont l'incidence financière est annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022.

Présents 19/29 C : 0 A : 0 P : 19

- ▶ **Le conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat de location et de maintenance des photocopieurs (TOSHIBA) avec la centrale d'achat public UGAP pour un montant prévisionnel de :**
 - 2 589,76 € pour les 2 photocopieurs dédiés à la pédagogie
 - 3 166,87 € pour le photocopieur dédié à l'administration

Présents 19/29 C : 0 A : 0 P : 19

- ▶ **Le conseil d'Administration approuve la sortie d'inventaire des biens de valeur résiduelle nulle sur l'exercice 2021.**

Présents 19/29 C : 0 A : 0 P : 19

- ▶ **Le conseil accepte le don de l'association FSE pour le financement du voyage en Grèce pour l'année scolaire 2021-2022 :**
pour un montant de 2 916.12 €

Présents 19/29 C : 0 A : 0 P : 19

- ▶ **Le conseil accepte le don de l'association FCPE pour le financement du voyage en Grèce pour l'année scolaire 2021-2022 :**
pour un montant de 150 €

Présents 19/29 C : 0 A : 0 P : 19

- ▶ **Le conseil approuve le financement du voyage en Grèce pour l'année scolaire 2021-2022 comme suit :**
 - participation par famille : 451.83 € soit 451.83 € X 36 élèves = 16 265,88 €
 - don FSE : 2 916,12 €
 - don FCPE : 150 €
 - participation établissement pour les accompagnateurs : 2 148 €

Présents 19/29 C : 0 A : 0 P : 19

4- PÉDAGOGIE

4.1. Rentrée 2021 : structures, effectifs, postes (annexe 5)

26 Classes :

171 (155 l'année précédente) élèves au niveau 3^{ème}, 6 classes de 28 à 30 élèves.

171 (177 l'année précédente) élèves au niveau 4^{ème}, 6 classes de 27 à 30 élèves.

200 (170 l'année précédente) élèves au niveau 5^{ème}, 7 classes de 28 à 29 élèves.

196 (197 l'année précédente) élèves au niveau 6^{ème}, 7 classes de 27 à 29 élèves.

soit en septembre un total de 738 (contre 699) élèves. Pour rappel la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale en avait prévu 725 et nous 744.

4.2. Prévisions d'effectifs 2022 (annexe 6 – enquête IA du 25 10 2021)

7 classes de 6^{ème} –

7 classes de 5^{ème} – 202 (195 l'an dernier) élèves soit un effectif prévisionnel de 28 à 29 par classe

7 classes de 4^{ème} – 198 (166 l'an dernier) élèves soit un effectif prévisionnel de 28 à 29 par classe

6 classes de 3^{ème} - 163 (174 élèves l'an dernier) soit un effectif prévisionnel de 27 à 28 par classes

Il a été demandé au chef d'établissement si les chiffres tenaient compte de l'ouverture du collège de St Selve et par conséquent du départ des effectifs de Castres Gironde pour les classe de 5^{ème} et 4^{ème}, les futurs 3^{èmes} n'étant pas concernés par le changement d'établissement.

M. Chiche a précisé que les prévisions étaient complexes et que les chiffres présentés comptabilisaient des maintiens dans l'établissement (= anticipation de dérogations)

Il a été rappelé que l'ouverture du nouveau collège aurait pour conséquence à la rentrée 2022 d'alléger grandement les effectifs du collège de La Brède.

En parallèle, le collège de Léognan verra aussi ses effectifs diminuer du fait du départ des collégiens résidant à Martillac.

Les professeurs ont fortement réagi et interpellé Mme Martinez, représentante du département, sur l'état de la carte scolaire à la rentrée prochaine.

Le collège de Cadaujac déjà en surcapacité ne bénéficiera d'aucune baisse d'effectifs autre que celle de Castres-Gironde, alors que dans le même temps 2 autres collèges voisins vont bénéficier d'effectifs très allégés, avec des conditions de travail optimisées, des taux d'occupation de l'espace récréatif favorables, etc, le tout sans commune mesure avec ce que vit le collège de Cadaujac.

Mme Martinez a répondu comprendre ces réactions et a rappelé qu'il s'agit des conditions qui seront mises en œuvre à la rentrée prochaine, mais ne préfigurent par des conditions des rentrées suivantes.

Les enseignants tiennent à souligner l'inégalité de traitement des collégiens sur le territoire et soulignent une nouvelle fois que les moyens alloués au Collège de Cadaujac ne sont pas à la hauteur des enjeux.

5. QUESTIONS DIVERSES

► 5.1. Information repas Noël

Il a été décidé cette année d'organiser le repas de fin d'année une semaine plus tôt que les années précédentes afin de permettre aux élèves de 3° d'en bénéficier (ces derniers étant sur leurs lieux de stage la semaine avant les vacances)

► 5.2 Réponse de la Commune (utilisation du gymnase pendant les élections – annexe 7)

La Mairie de Cadaujac a confirmé prendre en compte les demandes du collège sur l'utilisation du gymnase pendant les élections 2022 : les bureaux de vote seront installés le samedi matin et démontés entre les 2 tours.

Le collège a confirmé que l'accès au gymnase sera néanmoins possible à partir de 16h les vendredis.

La séance est levée à 19h45.

La secrétaire de séance

M. THOMAS



Le Principal,

S. CHICHE

